

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 22/2015

Séance du 27 juin 2015



OBJET : AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PORTANT ORGANISATION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE ET RELATIF A L'INSTALLATION DE LA BORNE TACTILE D'ACCES A INTERNET DANS L'AGENCE POSTALE COMMUNALE.

Nombre de membres : **10**
Afférents au conseil : **10**
En exercice : **10**

Date de la convocation : 23/06/2015
Date d'affichage : 23/06/2015
Ayant délibéré : 9
Votés Contre : 0
Votés Pour : 9
Abstentions : 0

L'an deux mil quinze le 27 juin à 10 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'Olivese, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance.

Madame DURAND Isabelle épouse OBENOUS a été élue secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	
M. CIPRIANI Jean-Marie	
M. POLI Jean-Baptiste	
Mme GUIQUET Sandra	
Mme MICHELETTI née MARTINO Jeanne	
M. MARTINO Enzo	Etaient absents
Mme OBENOUS née DURAND Isabelle	M. POLI Pierre-Antoine
M. BRUNETTI Alain	
M. MANTESE Jean-François	

- **Vu** la convention initiale relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale.
- **Considérant** l'intérêt pour la Commune de procéder à l'installation d'une borne tactile d'accès à Internet.

Monsieur le Maire proposé au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant n° 2 à la convention initiale portant organisation de l'Agence Postale Communale.